



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

maladie d'Alzheimer

Question écrite n° 9563

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur les préoccupations exprimées par l'association France Alzheimer à propos des jeunes malades d'Alzheimer. Il la prie de bien vouloir lui faire connaître les mesures susceptibles d'être mises en oeuvre pour apporter des réponses adaptées aux difficultés particulières des jeunes malades d'Alzheimer.

Texte de la réponse

La maladie d'Alzheimer a été déclarée priorité présidentielle. C'est la raison pour laquelle une mission avait été confiée au Pr. Ménard pour définir les grandes orientations permettant d'améliorer la prise en charge de cette maladie. Le plan « Alzheimer et maladies apparentées 2008-2012 » issu des propositions de la commission présidée par le Pr. Ménard a été présenté par le Président de la République le vendredi 1er février 2008. Dans ce plan, l'annonce de la maladie aux personnes jeunes fait l'objet d'un accompagnement spécifique. Un centre national de référence pour les malades jeunes, conçu sur le modèle des centres dédiés aux maladies rares, sera créé. Il devra permettre le repérage précoce des personnes atteintes pour leur éviter une errance qui ne fait qu'aggraver la maladie. Les malades jeunes pourront bénéficier d'une prise en charge spécifique. Concernant les financements, 300 millions d'euros de dépenses nouvelles seront mobilisés en 2008. Au total, c'est un milliard six cents millions d'euros qui seront dépensés en sus des coûts actuels pour la lutte contre la maladie d'Alzheimer. La mise en oeuvre et le suivi de ce plan seront coordonnés par Mme Florence Lustman, inspectrice générale des finances à qui le Président de la République a confié cette mission.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9563

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 novembre 2007, page 6819

Réponse publiée le : 27 mai 2008, page 4518